

DEPARTEMENT

DES

ALPES MARITIMES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

**DELIBERATION n°32/2022**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU  
DEPARTEMENT POUR PROJET CULTUREL CHATEAUNEUF  
SOUS LES ETOILES 2023**

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 27 |
| Présents :                | 20 |
| Excusés :                 | 7  |
| Pouvoirs :                | 7  |
| Votants :                 | 27 |

## SÉANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjointes,  
Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLIOLO, Chantal NIOT, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Laurence MARGAILLAN Lydie CHRETIENNOT, Daniel DIB, Bruno DEPOORTERE, Stéphane GARAVAGNO, Céline VERSACE, Marc MONIER

**PROCURATIONS** : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Daniel DIB qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON, Bruno DEPOORTERE qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN, Stéphane GARAVAGNO qui a donné pouvoir à Eric ROMAN, Céline VERSACE qui a donné pouvoir à Nadège ISOARDO, Marc MONIER qui a donné pouvoir à Vincenzo MARCIANO

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Emilie GAGLIOLO

Le Festival « CHATEAUNEUF SOUS LES ETOILES » est né en 2016 dans la continuité des CONCERTS DE POCHE.

La Commune a obtenu en 2022 une subvention de 3500 Euros pour ce projet.

Après avoir remercié le Conseil départemental pour son soutien dans cette action culturelle, Madame Martine LIPUMA, Adjointe à la Culture, se propose pour l'édition 2023, de solliciter de nouveau cette subvention auprès du conseil départemental, pour ce Festival qui se déroule l'été dans le cadre de l'oliveraie de Notre Dame du Brusç et qui permet, dans la suite des CONCERT DE POCHE, de découvrir de grands artistes internationaux de la musique classique ou du jazz en conservant l'idée directrice de ces projets culturels : amener un nouveau public à la musique.

Lors de ces concerts des places gratuites, sont réservées aux enfants mais également aux résidents du Foyer pour adultes handicapés. Une vingtaine de résidents est venu à chaque concert et a notamment permis à ces personnes n'ayant pas chance de partir en vacances dans leur famille de venir découvrir et partager la musique.

Vu le succès de ce projet et l'importance du lien social qu'il créé, la commune a décidé de le faire perdurer en 2023.

Nous avons reçu dans le cadre de ce Festival « sous les étoiles » des musiciens internationaux tels que Nemanja RADULOVIC et les Trilles du Diable, Richard GALLIANO, Simon GHRAICHY, Camille THOMAS et Laure FAVRE-KAHN, l'ensemble SIRBA OCTET, Romain LELEU et son sextet, Félicien BRUT et Thibaut GARCIA.

Nous renouvelons pour 2023 cette demande de subvention au Conseil Départemental, pour le Festival « CHATEAUNEUF SOUS LES ETOILES ».

Le choix des artistes qui viendront en 2023 sur la scène du Brusç est en cours de finalisation.

Le plan de financement pour ce projet phare de la politique culturelle de la commune, s'élèvera à 30.000 euros pour le Festival Châteauneuf sous les Etoiles.

La demande de subvention de 30 % auprès du Conseil Départemental s'élèvera à 9.000 euros.

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjointe à la Culture, Rapporteur, entendu, et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.

**SOLLICITE** une subvention de 30% à hauteur de 9 000 € auprès du Conseil Départemental afin de mener à terme ce projet culturel.

**APPROUVE** cette demande de subvention.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

*Adopté à l'unanimité*

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le - 5 JUIN, 2022  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le - 5 JUIN, 2022

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE

